



Assigner 2 fois en jugement

Par **Kari7**, le **06/11/2009** à **11:02**

Bonjour,

Je vous écris pour ma mère qui est actuellement en moratoire pour surendettement. Elle est passée devant le juge le 7 octobre, mais l'affaire a été reportée au 16 décembre pour manque de justificatifs.

Notre souci, c'est qu'elle vient d'avoir la visite d'un huissier pour ses dettes de co-propriété qui l'assigne en jugement le 7 Janvier !

D'après le greffier du tribunal, ceux ci ne peuvent l'assigner car elle l'est déjà avec ce problème de banque de france, seulement l'avocat de la co-propriété ne veut rien entendre.

Que devons nous faire pour annuler ce jugement du 7 janvier qui ne devrait pas avoir lieu ?

Merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le **07/11/2009** à **13:26**

Bonjour,

Le greffier a raison.

Aucune assignation ne peut-être faite, puisque la procédure est toujours en cours...

Je suppose qu'elle a en sa possession des documents officiels du tribunal et/ou de la BdF,

spécifiant que le jugement est reporté au 16 déc ?

- Si oui, faites en des photocopies et envoyez les avec un courrier explicatif en Rec avec A/R à l'avocat et l'huissier.
- Si non, allez à la BdF où le dossier a été déposé pour lui expliquer. Elle vous dira exactement ce que vous pouvez faire et comment vous devez procéder.

Dans les 2 cas :

Que ce soit oui OU non, je vous conseille d'aller à la BdF pour le signaler.